



MAIRIE DE CUCQ

TREPIED - STELLA-PLAGE

62780

DEPARTEMENT
du
PAS-DE-CALAIS

Tél : 03 21 94 36 66
secretariat@cuq.fr
www.cuq.fr
www.stella-plage.fr

GARDERIE/ETUDE SCOLAIRE

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Lieux et Horaires

Ecole Maternelle « La Souris Verte » : de 7 heures 30 à 8 heures 30 et de
de 16 heures 40 à 18 heures 15

Ecole Primaire Cucq Centre : de 7 heures 30 à 8 heures 40 et de
de 16 heures 50 à 18 heures 15

Garderie du Mercredi : de 9 heures à 12 heures et de
14 heures à 17 heures

Article 2 : Accueil

Garderie/Etude scolaire (hors mercredi) :

Les enfants de l'école Maternelle « la Souris Verte » et de l'école Primaire Cucq-Centre seront accueillis dans leurs écoles respectives, le matin et le soir.

Garderie du Mercredi :

Les enfants seront accueillis en demi-journée ou journée complète dans les locaux du Centre de loisirs, « Ecole du Grand Bleu » - 516 Avenue Circulaire à Stella-Plage.

Horaires d'accueil : de 7h30 à 9h00 le matin et à 13h30 en début d'après-midi

Horaires de Sortie : 12h00 ou entre 17h00 et 18h00

Aucun enfant ne sera accueilli ni ne pourra quitter l'établissement en dehors de ces horaires.

Article 3 : Organisation

Garderie/Etude scolaire (hors mercredi) :

Les enfants de maternelle ne sont pas autorisés à partir seuls après la classe. Les enfants de primaire non-inscrits à la garderie sont libres de sortir seuls : ils sont alors sous la responsabilité des parents ou du représentant légal.

Garderie du Mercredi :

La garderie sera assurée par des agents territoriaux communaux et accueillera tous les enfants âgés de 3 à 12 ans qu'ils soient ou non, scolarisés ou domiciliés sur la commune. Et ce, uniquement en périodes scolaires ; ce service n'est pas assuré pendant les vacances scolaires.

Au-delà des horaires précisés ci-dessus, la garderie n'est plus assurée. Nous demandons donc aux parents d'être ponctuels.

Article 4 : Paiement - Tarifs

Le paiement se fera obligatoirement à l'inscription sur la plateforme « My Peri'school » à l'adresse <https://cucq.myperischool.fr>

Les tarifs sont votés par décision du Conseil Municipal et sont affichés en Mairie et sur son site internet.

Les inscriptions se font donc à l'avance et dans le respect des délais suivants :

- 48 heures avant pour la garderie classique (les lundi, mardi, jeudi et vendredi)
- Chaque vendredi avant 11h00 pour le mercredi suivant pour la garderie du mercredi

Article 5 : Divers

Alimentation :

Les repas pour la garderie du mercredi ne sont pas fournis, charge aux parents d'assurer une restauration froide ou à réchauffer au micro-onde pour leurs enfants dans des réipients adaptés et fermés avec couvercle et adaptés à la conservation au froid ou au réchauffement au micro-ondes.

Absence :

En cas de maladie ou d'hospitalisation, le remboursement sous forme d'un avoir, sera possible mais uniquement sur présentation d'un certificat médical qui devra être fourni IMPERATIVEMENT dans la même semaine que l'absence.

Autres Précisions :

- La garderie répond à un besoin de garde ponctuel et n'a pas vocation éducative et scolaire ; elle n'est pas un service d'étude : le travail scolaire n'y est donc pas assuré.
- Une tenue de rechange devra être déposée par les parents notamment pour les jeunes enfants.
- Les enfants pourront apporter un goûter dans les mêmes conditions de stockage qu'un repas (réipient adapté et fermé).

Fai à CUCQ, le 28 septembre 2023

LE MAIRE,
Walter KAHN

